
**Phase d'élaboration des scénarios et
détermination d'une stratégie globale du SAGE
Allier Aval**

Phase 3 : Stratégie

**Synthèse de la stratégie proposée par le
Bureau de la CLE**

-

Document pour la CLE du 13 janvier 2012

Corinne Forst & Pierre Strosser (ACTeon)
Julie Weiss & Philippe Blancher (Asconit Consultants)

Le contexte et le processus mis en place

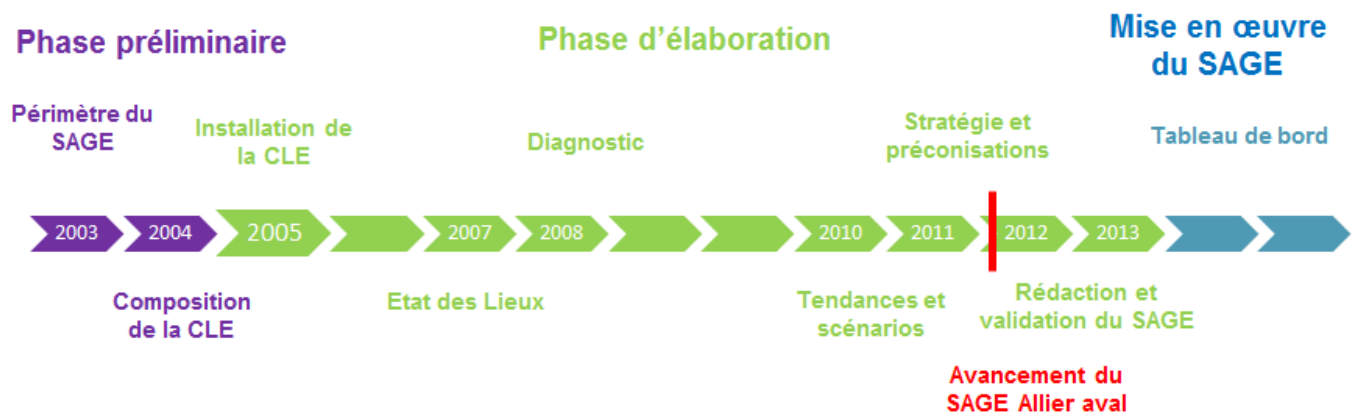
L'élaboration de la stratégie est l'aboutissement d'une démarche, commencée en 2007 par l'élaboration d'un état des lieux des milieux aquatiques et des usages sur le territoire du SAGE (voir la figure ci-dessous).

La phase « stratégie », dont l'objectif est d'identifier une stratégie d'intervention pour le SAGE, permet de préparer la phase suivante d'écriture des produits du SAGE, en formalisant dans un document écrit, les objectifs et les orientations de moyens retenus.

Ce document de synthèse présente la stratégie proposée par le bureau de la CLE pour le SAGE Allier Aval. Cette stratégie est issue des résultats des travaux de concertation préalablement menés avec les acteurs du territoire dans un souci de prise en compte des avis de chacun.

La stratégie proposée est actuellement mise en consultation et pourra être adaptée suite à la réunion de débat de la CLE organisée le 13 janvier 2012, sa validation étant prévue au courant du mois de février.

Les grandes étapes du SAGE Allier Aval



Du scénario tendanciel à la stratégie

Le **scénario tendanciel** ou scénario de référence avait permis de présenter à l'horizon 2015-2021, le futur attendu du territoire et de la gestion de l'eau si le SAGE n'était pas mis en place. Cette étape a permis de se placer dans une démarche d'anticipation en estimant les tendances d'évolutions attendues et les mesures et politiques déjà prévues sur son territoire. Elle a permis de dégager des enjeux futurs et de proposer les objectifs à atteindre et les mesures à mener dans le cadre du SAGE Allier Aval. La **phase d'élaboration et d'analyse des scénarios contrastés** a consisté à proposer différents modes d'intervention permettant de répondre (pleinement ou en partie) à ces enjeux du SAGE Allier Aval.

Ces scénarios reflétaient des orientations différentes notamment en termes de niveau d'ambition du SAGE (résoudre tout ou en partie seulement les enjeux) et de mode d'intervention (renforcement de la connaissance et de la gouvernance, accompagnement de changements de pratiques, etc.).

Aujourd'hui, à partir de l'évaluation des impacts socio-économiques des enjeux de mise en œuvre des scénarios contrastés, **la stratégie est déterminée** en choisissant pour chaque enjeu le scénario ayant le meilleur compromis.

Le processus ayant permis la construction de la stratégie

La réalisation de l'étude « Tendances, Scénarios et Stratégie » qui a débuté en 2009 par la réalisation du scénario tendanciel, a fortement mobilisé les acteurs. Ils ont été mobilisés à travers la réalisation d'entretien, la participation à des groupes de travail et à des ateliers de co-construction et de consultation. Les acteurs ont ainsi largement contribué à mettre en évidence les tendances d'évolution du territoire, à construire les fiches mesures du SAGE, à définir les priorités d'intervention du SAGE aux travers de la construction des scénarios contrastés et de la stratégie.

De nombreuses réunions de validation ont également été organisées avec le comité de pilotage, le bureau de la CLE et la CLE afin de valider les méthodologies de travail et chaque étape du SAGE.



La composition de la stratégie proposée par le bureau de la CLE suite à la commission de concertation du 26 octobre 2011

« Un SAGE qui vise l'atteinte du bon état écologique des eaux et qui place la préservation de sa nappe alluviale et de ses têtes de bassin au cœur de sa stratégie »

Enjeu 1 : Gestion quantitative		Socle	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
Particulièrement essentiel	Plus-value très forte				
Enjeu 2 : Gestion de Crise		Socle	Pas de scénario	Scénario 2	Pas de scénario
Essentiel	Plus-value très forte				
Enjeu 3 : Inondation*		Socle	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
Moins essentiel	Plus-value forte				
Enjeu 4 : Nappe alluviale		Socle	Scénario 1	Scénario 2 « Plus » complété d'une mesure du Scénario 3	
Particulièrement essentiel	Plus-value moyenne				
Enjeu 5 : Objectif DCE		Socle	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
Essentiel	Plus-value forte				
Enjeu 6 : Têtes de bassin versant		Socle	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
Moins essentiel	Plus-value très forte				
Enjeu 7 : Biotope et biodiversité		Socle	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
Essentiel	Plus-value forte				
Enjeu 8 : Dynamique fluviale		Socle	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
Particulièrement essentiel	Plus-value très forte				

La stratégie retenue et proposée ici permet de :

- 1) répondre aux obligations réglementaires, aux dispositions du SDAGE et au programme de mesures qui visent l'atteinte du bon état écologique des eaux
- 2) améliorer la gouvernance du territoire Allier aval,
- 3) renforcer les connaissances du territoire et la sensibilisation des acteurs,
- 4) être plus ambitieux sur la restauration de la dynamique fluviale et sur la préservation de la ressource et des têtes de bassins versants à travers des mesures à caractère prescriptif et incitatif.

Soit un total de **120 mesures** à mettre en œuvre

Le contenu de la stratégie proposée par le bureau de la CLE suite à la commission de concertation du 26 octobre 2011

Enjeu 1 - Gérer les besoins et les milieux dans un objectif de satisfaction et d'équilibre à long terme : Le scénario 2 retenu par le bureau de la CLE permet de mettre en place un organisme unique sur le SAGE tout en considérant la gouvernance déjà existante dans l'Allier (1.1.4). De plus, il est très efficace en termes de promotion d'économies d'eau, de protection des zones humides et enfin il préconise la réalisation d'interconnexions des réseaux AEP. Le coût n'apparaît pas être un point de blocage essentiel, puisque les mesures représentant les coûts les plus importants sont des mesures obligatoires (1.2.1) et essentielles (1.2.2). Pour limiter les impacts financiers, les secteurs en déficit quantitatif chronique devront être ciblés en priorité.



Enjeu 3 - Vivre avec / à côté de la rivière en cas de crue, les priorités du bureau sont de réaliser les mesures réglementaires (socle) et en cours (scénario 1). Les mesures concernant l'identification, la restauration et l'instauration des champs d'expansion des crues (contenues dans le socle, scénario 2 et scénario 3) sont jugées importantes, car elles concourent à une meilleure protection des risques d'inondation et de plus ne sont pas préconisées par la réglementation. Cependant, afin de limiter l'atteinte des intérêts des agriculteurs, le bureau se limite à l'identification des champs d'expansion de crue (3.4a.1, socle), qui est la première étape de connaissance avant l'instauration des champs d'expansion au niveau réglementaire.



Enjeu 2 - Préparer la gestion de crise en cas d'étiage sévère et de sécheresse : Vu la priorité de l'enjeu (essentielle) et le faible effort à fournir pour réaliser le scénario le plus ambitieux, le scénario 2 est retenu par le bureau de la CLE. Ce scénario permet de combler les manques de connaissances et ainsi de rendre plus efficace la gestion de crise par anticipation. Le bureau de la CLE rappelle que la mesure 1.1.3 prévoit l'identification des besoins sur le territoire et un diagnostic préalable des stations non suivies à ce jour, afin de savoir si elles peuvent ou non être remises en services. Cette première partie de la mesure permet ainsi de répondre à la crainte des agriculteurs de voir la création de nouvelles stations sans valoriser celles qui sont déjà en place.



Enjeu 4 - Restaurer et préserver la qualité de la nappe alluviale de l'Allier afin de distribuer une eau potable à l'ensemble des usagers du bassin, le bureau retient le scénario 3, du fait de la priorité de l'enjeu (particulièrement essentiel) et les liens avec l'enjeu dynamique fluviale. Le bureau de la CLE rappelle que la mise en œuvre de la mesure 1.3b.5 du scénario 3 est basée sur du volontariat et qu'elle ne pourrait être imposée aux agriculteurs. Par ailleurs, la mesure 4.3a.7 ne saurait être suffisante pour les voies principales et doit alors être mises en place dans les zones à risque pour être réellement efficace (l'identification des zones est prévue dans la première partie de la mesure).

Le contenu de la stratégie proposée par le bureau de la CLE suite à la commission de concertation du 26 octobre 2011

Enjeu 5 - Restaurer les milieux aquatiques dégradés afin de tendre vers le bon état écologique et chimique demandé par la Directive Cadre sur l'Eau. Même si l'enjeu est jugé essentiel, le bureau souhaite rester sur la réalisation du scénario 1 afin d'assurer la réalisation du socle et son efficacité réelle. Le SAGE pourra toutefois, lors de la rédaction de son PAGD, faire des recommandations allant dans le sens des mesures du scénario 2 et 3. Les actions de communication locale pourraient conseiller la réalisation des mesures du scénario 2 et 3.



Enjeu 7 - Maintenir les biotopes et la Biodiversité : La priorité de l'enjeu (essentielle) et les liens possibles avec l'enjeu 6, le scénario 2 est retenu par le bureau de la CLE. Ce scénario est le seul à répondre fortement à tous les objectifs, notamment celui de la préservation de la ressource en eau par les activités forestières et touristiques sur tous les territoires prioritaires (têtes de BV et Val d'allier), avec une priorité d'intervention donnée aux têtes de bassin. Ce scénario n'a pas pour objet de freiner le développement de ces activités, mais au contraire de les accompagner vers un développement plus durable. En ce qui concerne les mesures du scénario 3 liées à la gestion des espèces envahissantes et la sensibilisation du grand public à l'environnement, ces mesures sont déjà traitées par ailleurs. Il n'apparaît pas indispensable d'aller vers un niveau d'ambition plus important.



Enjeu 6 - Empêcher la dégradation, préserver, voire restaurer les têtes de bassin. La plus-value apportée au SAGE sur cet enjeu (plus-value-très forte) et la volonté des acteurs à préserver les têtes de bassin, ont permis au bureau de retenir le scénario 2. Ce scénario permet de traiter efficacement l'ensemble des objectifs de l'enjeu et apporte une très forte valeur ajoutée au socle et au scénario 1 en renforçant la réglementation, les actions de restauration et la communication. Les secteurs prioritaires mis en évidence dans l'inventaire et le plan de gestion des têtes de bassin pourront être ciblés en priorité pour limiter les impacts financiers des mesures.



Enjeu 8 - Préserver et restaurer la dynamique fluviale de la rivière Allier en mettant en œuvre une gestion différenciée suivant les secteurs, la priorité de l'enjeu (particulièrement essentielle) et l'intérêt des acteurs pour les mesures sur la restauration des gravières, le scénario 2 est retenu par le bureau de la CLE. La mesure 8.1.5 du scénario 1 peut limiter l'acceptabilité de la stratégie choisie par les usagers, ainsi il convient de rappeler que la mesure 8.1.5 a pour finalité de préserver des matériaux alluvionnaires pour la rivière afin de soutenir sa dynamique fluviale future. La pratique d'une agriculture sur ces zones est ainsi totalement compatible avec la finalité de la mesure.

Les mesures contenues dans la stratégie et leur localisation

** Les mesures du socle qui ne sont pas issues de la réglementation sont indiquées par un double astérisque.

Enjeu 1- Gérer les besoins et les milieux dans un objectif de satisfaction et d'équilibre à long terme

⇒ 5 objectifs identifiés à partir des résultats du scénario tendanciel

- 1.1 : Maitriser les prélèvements
- 1.2 Construction d'une vision à long terme pour les importations et exportations de la ressource en eau
- 1.3 Économiser l'eau
- 1.4 Conserver les zones d'infiltration naturelles
- 1.5 Préserver les zones humides

Niveau de priorité (diagnostic)	Particulièrement essentiel
Plus-value (scénario tendanciel)	Très forte

⇒ 19 mesures retenues pour répondre à ces objectifs réparties dans le socle et les 2 scénarios

Obj	Mesures du Socle	Mesures supplémentaires du Scénario 1	Mesures supplémentaires du Scénario 2	Σ
1.1	1.1.1 Mettre en place un schéma de gestion NAEP de la Chaîne des Puys par la commission Inter-SAGE Allier aval / Sioule (SDAGE 6E-2) 1.1.2 Définir les volumes prélevables (équilibre besoins / ressource) et leur répartition entre les différents usages	1.1.4 Faire émerger un organisme unique pour gérer les autorisations de prélèvement agricole à l'échelle du territoire du SAGE	1.1.3 Mettre en place un réseau de points de référence (complémentaire aux points nodaux) avec objectifs de débits ou de niveaux ainsi que des seuils d'alerte et de crise	4
1.2	1.2.1 Planifier une solidarité entre les territoires déficitaires et excédentaires sur le territoire du SAGE et avec les bassins limitrophes (hors du SAGE Allier Aval)		1.2.2 Réaliser des interconnexions entre les réseaux en eau potable	2
1.3	1.3.1 Identifier les potentiels d'économies sur le bassin Allier Aval 1.3a.1 Améliorer les performances des réseaux AEP selon les objectifs du SDAGE 7B-3 1.3b.1 Promouvoir une agriculture et des techniques économes en eau 1.3b.2 Accompagner l'émergence d'outils adaptés pour favoriser les économies d'eau 1.3d.1 Sensibiliser la population aux économies d'eau		1.3a.2 Développer les pratiques économes dans les collectivités 1.3b.3 Réaliser des diagnostics d'exploitation et effectuer du conseil aux agriculteurs dans le but d'améliorer les pratiques 1.3c.1 Promouvoir les pratiques économes dans l'artisanat, l'industrie et le tourisme	8
1.4		Aucune mesure		0
1.5	7.5a.1 Elaborer et mettre en œuvre les plans de préservation et de gestion sur les ZHIEP et les ZSGE 7.5a.2 Protéger les zones humides à travers les documents d'urbanisme ** 7.5b.1 Restaurer et recréer les zones humides dégradées (intérêt pour la gestion)		7.5a.3 Garantir la protection des zones humides prioritaires (dont les ZHIEP et ZSGE) en empêchant toutes les opérations susceptibles de les altérer 7.5c.1 Sensibiliser les acteurs sur l'importance des zones humides et les modes de gestion adaptés	5
Σ	11	1	7	19

Enjeu 2 – Préparer la gestion de crise en cas d'étiage sévère et de sécheresse

⇒ 2 objectifs identifiés à partir des résultats du scénario tendanciel

- 2.1 Améliorer la connaissance des étiages, de leurs causes et de leurs impacts (sur les usages et les écosystèmes)
- 2.2 Élaborer un protocole de gestion de crise à l'échelle du bassin versant

⇒ 4 mesures retenues pour répondre à ces objectifs réparties dans le socle et le scénario 2

Niveau de priorité (diagnostic)	Essentiel
Plus-value (scénario tendanciel)	Très forte

Obj	Mesures du Socle	Mesures supplémentaires du Scénario 1	Mesures supplémentaires du Scénario 2	Σ
2.1	1.1.2 Définir les volumes prélevables (équilibre besoins / ressource) et leur répartition entre les différents usages			1
2.2	2.1.1 Élaboration d'un protocole de gestion de crise à l'échelle du SAGE Allier Aval à partir des protocoles réalisés au niveau des départements 1.2.1 Planifier une solidarité entre les territoires déficitaires et excédentaires sur le territoire du SAGE et avec les bassins limitrophes (hors du SAGE Allier Aval)		1.1.3 Mettre en place un réseau de points de référence (complémentaire aux points nodaux) avec objectifs de débits ou de niveaux ainsi que des seuils d'alerte et de crise	3
Σ	3	0	1	4



Localisation des principales mesures pour les enjeux 1 & 2



Gestion quantitative sur le long terme **ENJEU 1**

Gestion transversale de la ressource (au sein du SAGE et hors SAGE) :



Importations/exportations de la ressource

- Planifier solidarité entre les territoires (1.2.1)
- Réaliser des interconnexions entre les réseaux en eau potable (1.2.2)



Ressources de la Chaîne des Puys

- Mettre en place un schéma de gestion NAEP(1.1.1)

Gestion limitée au périmètre du SAGE ...



Périmètre du SAGE

- Définir les volumes prélevables (1.1.2)
- Faire émerger un organisme unique (1.1.4)
- Identifier les potentiels d'économie d'eau (1.3.1) et sensibiliser les acteurs (1.3b.1) (1.3c.1)
- Réaliser un plan de gestion des zones humides (7.5)

... avec des priorités données aux secteurs :



présentant une hydrologie fragile

- Réaliser des économies d'eau (1.3a.1, 1.3a.2, 1.3b.2, 1.3b.3, 1.3d.1)



présentant une méconnaissance du fonctionnement hydrologique

- Mettre en place un réseau de points de référence (1.1.3)

Gestion de crise (en cas d'étiage sévère et de sécheresse) **ENJEU 2**

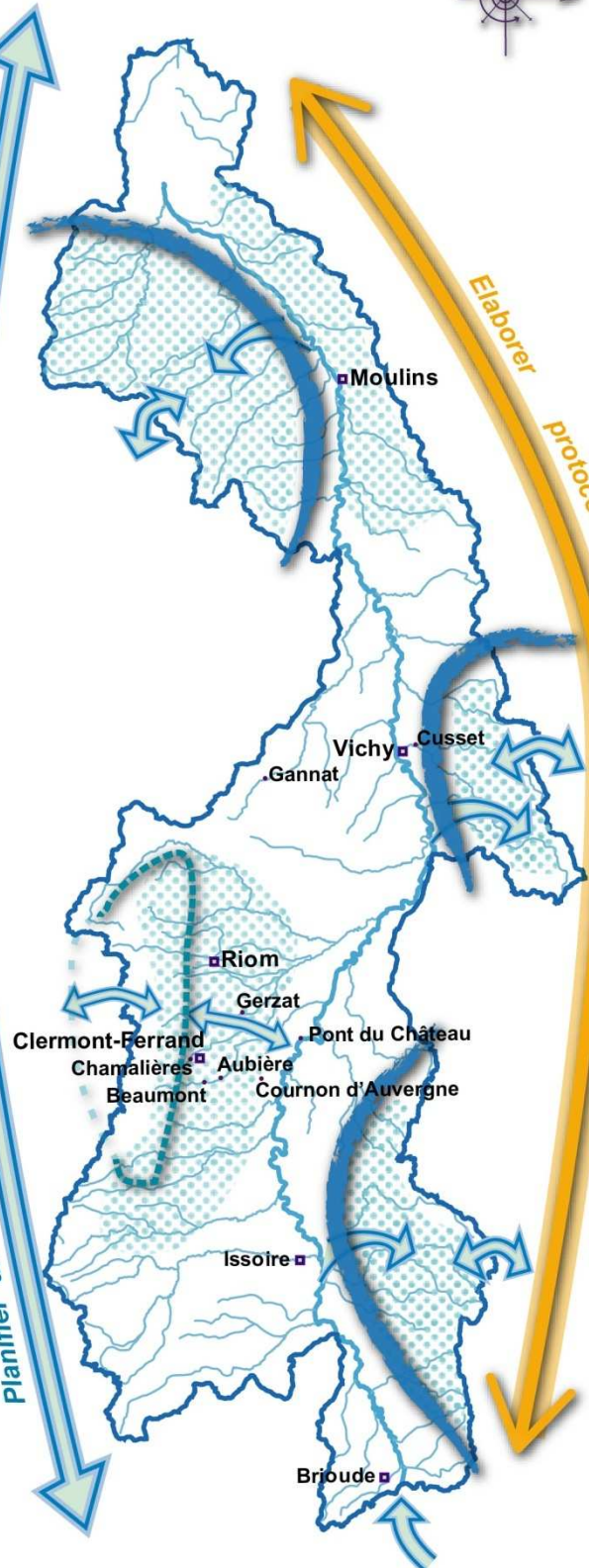


Périmètre du SAGE / inter SAGE

- Planifier solidarité entre les territoires (1.2.1)
- Elaborer un protocole de gestion de crise (2.1.1)

Planifier une solidarité entre les territoires déficitaires et excédentaires SAGE et inter-SAGE

Elaborer protocole de gestion de crise



Influence de Naussac

Enjeu 3. Vivre avec/à côté de la rivière en cas de crues

⇒ 4 objectifs identifiés à partir des résultats du scénario tendanciel

- 3.1 Coordonner les actions à l'échelle du bassin versant (dans l'optique du plan de gestion de la directive inondation)
- 3.2 Mettre en place une communication pour "la culture du risque" des acteurs, particuliers et entreprises (SDAGE 12A-1)
- 3.3 Arrêter l'extension de l'urbanisation des zones inondables
- 3.4 Gérer les écoulements et le risque d'inondation pour protéger les populations

Niveau de priorité (diagnostic)	Moins essentiel
Plus-value (scénario tendanciel)	Forte

⇒ 23 mesures retenues pour répondre à ces objectifs réparties dans le socle et les 3 scénarios

Obj	Mesures du Socle	Mesures supplémentaires du Scénario 1	Σ
3.1	3.1.1 Assurer une gestion du risque d'inondation à l'échelle du bassin versant	3.1.2 Proposer une extension du système de prévision des crues sur des affluents de l'Allier	2
3.2	3.2.1 Mettre à jour le diagnostic et l'état des lieux du SAGE à partir des résultats de l'étude 3P (EPL-2010) ** 3.2.2 Faciliter l'accès à l'information du public et des élus à travers un plan de communication sur le risque inondation et sur les mesures d'organisation existantes et pour entretenir la mémoire du risque		2
3.3	3.3.1 Faciliter la finalisation, révision des PPRI et harmonisation des PPRI à l'échelle des bassins versants (suivant les orientations du SDAGE 12B-1)		1
3.4	3.4a.1 Identifier et préserver les champs d'expansion de crues sur le territoire du SAGE sur l'ensemble des communes disposant ou non de PPRI 3.4a.2 Formuler un avis concernant tous les ouvrages ou travaux susceptibles de perturber les écoulements et la mobilité de la rivière 3.4b.1 Réduire le ruissellement urbain et limiter les rejets d'eaux pluviales 3.4c.1 Aménager le bâti existant en zone inondable selon leur vulnérabilité et accompagner la mise en place de mesures en entreprise/dans les services selon leur vulnérabilité 7.5a.1 Élaborer les plans de préservation et de gestion sur les ZHIÉP et les ZSGE (SDAGE 8.A2) 7.5a.2 Protéger les zones humides à travers les documents d'urbanisme (SDAGE 8A1) ** 7.5b.1 Restaurer et recréer les zones humides dégradées (SDAGE 8B) 7.5b.2 Veiller à la compensation des pertes de zones humides lors des projets (SDAGE)		8
Σ	12	1	13

Enjeu 8 - Préserver et restaurer la dynamique fluviale de la rivière Allier en mettant en œuvre une gestion différenciée suivant les secteurs

⇒ 4 objectifs identifiés à partir des résultats du scénario tendanciel

- 8.1 : Préserver la dynamique fluviale de l'Allier de dégradations supplémentaires
- 8.2 Restaurer la dynamique fluviale de l'Allier
- 8.3 Gestion du Domaine Public Fluvial
- 8.4 Définir et encadrer la gestion des extractions de granulats alluvionnaires (anciennes ou en cours)

Niveau de priorité (diagnostic)	Particulièrement essentiel
Plus-value (scénario tendanciel)	Très forte

⇒ 14 mesures retenues pour répondre à ces objectifs réparties dans le socle et les 3 scénarios

Obj	Mesures du Socle	Mesures supplémentaires du Scénario 1	Mesures supplémentaires du Scénario 2	Σ
8.1	8.1.1 Préserver l'espace de mobilité optimum 8.1.2 Encadrer la réalisation de projets d'aménagements d'intérêt public 8.1.3 Mettre en place un cadre pour la mise en œuvre des mesures compensatoires environnementales obligatoires 8.1.4 Mettre en place un outil de suivi et de connaissance de l'évolution de la morphologie du lit dans le cadre du SAGE **	8.1.5 Prendre en compte le développement de l'urbanisation dans l'espace de mobilité optimum (gestion de l'occupation du sol à long terme) 8.1.6 Accompagner les propriétaires et exploitants situés dans la zone de mobilité pour choisir une stratégie optimale 8.1.7 Informer et sensibiliser les usagers et les riverains à la stratégie mise en place et à l'intérêt général qui la motive		7
8.2	8.2.1 Accélérer la restauration de l'espace de mobilité optimum 8.2.2 Mener des actions visant l'amélioration du transport sédimentaire		8.2.3 Mener des actions visant la restauration des milieux dans les zones prioritaires de restauration	3
8.3	8.3.1 Accompagner le transfert de propriété du Domaine Public Fluvial et de la compétence gestion à une collectivité et établir les principes de gestion du Domaine Public Fluvial **			1
8.4	8.4.1 Mener l'étude préalable à la gestion des anciennes gravières **		8.4.2 Mettre en œuvre un plan de gestion des anciennes gravières	2
Σ	8	3	2	13

Inondation

ENJEU 3



Périmètre du SAGE

- Finaliser les PPRI (3.3.1)
- Identifier les champs d'expansion des crues (3.4a.1)



Agglomération prioritaire

- Aménager le bâti existant (3.4c.1)



Agglomération de Clermont et Riom

- Mettre en place des schémas directeurs eaux pluviales (3.4b.1)



Bassin des Couzes et bassin de Clermont et Riom

- Mettre en place de stations de prévision de crues (3.1.2)

Dynamique fluviale

ENJEU 8



Axe Allier

■ sous tronçon à dynamique intense

■ sous tronçon à dynamique modérée

■ sous tronçon à dynamique faible à inexistante

(impact plus fort dans les secteurs les plus dynamiques)

- Mettre en place une servitude (8.1.1)
- Encadrer des projets d'aménagement (8.1.2)
- Transfert du DPF (8.1.3)
- Prendre en compte l'urbanisation pour préserver la DF (8.1.5)



Principaux tronçons avec des gravières

- Réaliser une étude préalable et mettre en oeuvre un plan de gestion des anciennes gravières (8.4.1, 8.4.2)



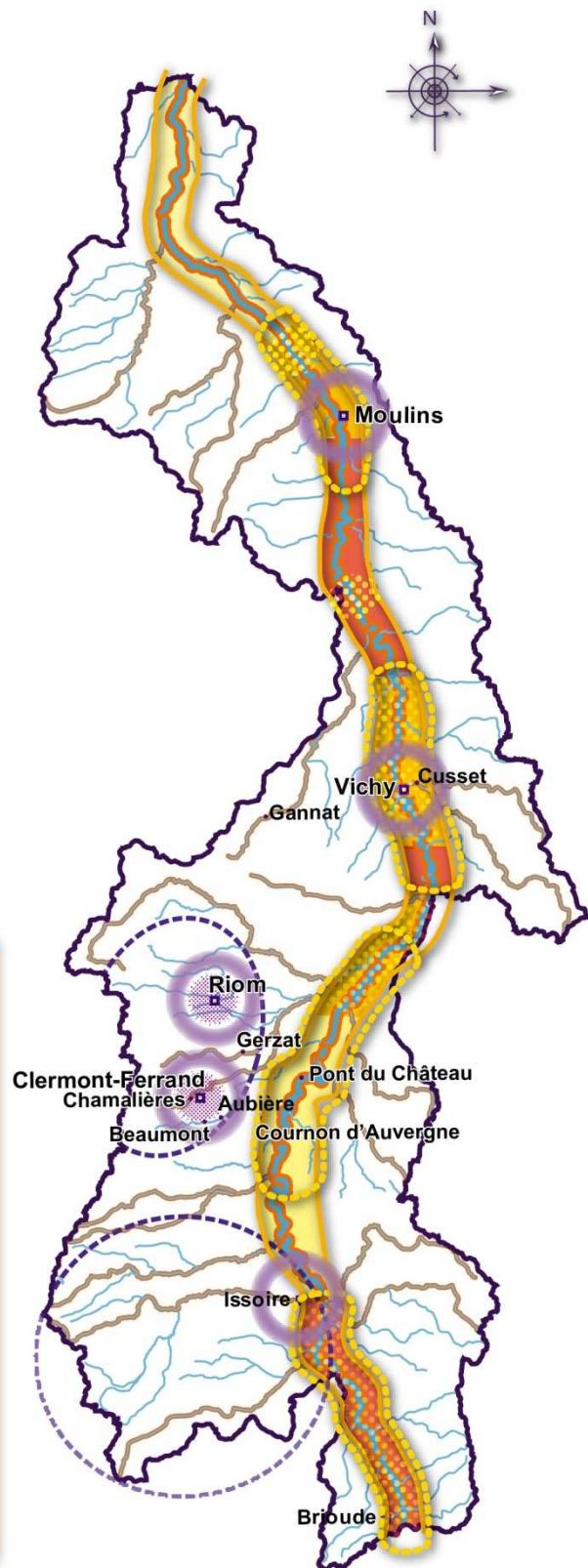
Principaux tronçons avec site de restauration prioritaire

- Restaurer la DF (8.2.1, 8.2.3)



Allier et affluents

- Améliorer le transport sédimentaire (8.2.2)



Enjeu 4. Restaurer et préserver la qualité de la nappe alluviale de l'Allier afin de distribuer une eau potable à l'ensemble des usagers du bassin

⇒ 3 objectifs identifiés à partir des résultats du scénario tendanciel

- 4.1. Améliorer et préserver la qualité de l'eau des captages d'eau potable
- 4.2. Mettre en place un réseau d'alerte en cas de pollution accidentelle
- 4.3. Atteindre le bon état qualitatif pour l'ensemble de la nappe alluviale

⇒ 26 mesures retenues pour répondre à ces objectifs réparties dans le socle et les 3 scénarios :

Niveau de priorité (diagnostic)	Particulièrement essentiel
Plus-value (scénario tendanciel)	Moyenne

Obj	Mesures du Socle	Mesures sup. du Scénario 1	Mesures supplémentaires du Scénario 2	Mesures sup. du Scénario 3	Σ
4.1	4.1a.1 Faire émerger des plans d'action visant la réduction des pollutions diffuses, nitrates et phytosanitaires dans les aires d'alimentation des captages prioritaires **		4.1b.1 Identifier des captages les plus stratégiques, outre ceux déjà identifiés comme prioritaires au titre du Grenelle de l'Environnement, et mettre en place un programme d'actions sur leur aire d'alimentation		2
4.2	4.2.1 Assurer la distribution d'une eau potable à l'ensemble des usagers et coordonner la gestion de crise				1
4.3	4.3a.1 Sensibiliser les agriculteurs à la pollution de la nappe alluviale ** 4.3a.2 Contribuer à la mise en œuvre du programme d'action nitrate ** 4.3a.4 Identifier les sites industriels (anciens et actuels) pouvant générer et stocker des pollutions (micropolluants, substances dangereuses, médicamenteuses) ** 4.3a.6 Identifier les infrastructures ou aménagements du secteur public (dont les décharges) pouvant générer et stocker des pollutions (micropolluants, substances dangereuses, médicamenteuses) ** 4.3b.1 Exercer des contrôles sur la nappe alluviale hors des puits de captage en alimentation en eau potable** 4.3b.2 Améliorer et/ou mettre en place un réseau de mesures pour suivre les molécules identifiées comme source de pollution et celles potentiellement à risque** 5.2b.3 Inciter à la mise en œuvre des bonnes pratiques en dehors des zones vulnérables 5.2c.1 Mettre en place un plan de réduction de l'usage des pesticides s'appuyant sur les actions du plan national "Ecophyto 2018" (SDAGE 4A-2) sur des zones prioritaires 8.1.1 Préserver l'espace de mobilité optimum 8.1.2 Encadrer la réalisation de projets d'aménagements d'intérêt public 8.1.3 Mettre en place un cadre pour la mise en œuvre des mesures compensatoires environnementales obligatoires 8.2.1 Accélérer la restauration de l'espace de mobilité optimum 8.2.2 Mener des actions visant l'amélioration du transport sédimentaire	8.1.5 Limiter le développement de l'urbanisation dans l'espace de mobilité optimum	4.3a.3 Accompagner le développement d'une agriculture économe en intrant 4.3a.5 Limiter l'impact des anciennes et futures carrières sur la qualité de la nappe alluviale 4.3b.3 Synthétiser la communication sur les données de la qualité de la nappe alluviale 8.2.3 Mener des actions visant la restauration des milieux dans les zones prioritaires de restauration 8.4.2 Mettre en œuvre un plan de gestion des anciennes gravières (protection, comblement, capture par la rivière, etc....) 1.3a.2 Développer les pratiques économes dans les collectivités	1.3b.4 Améliorer l'efficacité des systèmes d'irrigation	21
Σ	15	1	7	1	24

Enjeu 5. Restaurer les milieux aquatiques dégradés afin de tendre vers le bon état écologique et chimique demandé par la Directive Cadre sur l'Eau

⇒ 3 objectifs identifiés à partir des résultats du scénario tendanciel

- 5.1 Assurer une gouvernance adaptée et faire émerger des porteurs de projets
- 5.2 Améliorer la qualité physico-chimique de l'eau
- 5.3 Restaurer et préserver la fonctionnalité des milieux aquatiques

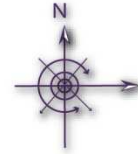
⇒ 47 mesures retenues pour répondre à ces objectifs réparties dans le socle et les 3 scénarios :

Niveau de priorité (diagnostic)	Essentiel
Plus-value (scénario tendanciel)	Forte

Obj	Mesures du Socle	Mesures supplémentaires du Scénario 1	Σ
5.1	5.1.1 Définir les territoires sur lesquels des maîtrises d'ouvrage et/ou des structures porteuses doivent émerger afin de mettre en place les actions pour viser les objectifs de la DCE (notamment en matière de restauration de la morphologie)	5.1.2 Mettre en réseau les acteurs du territoire pour faciliter la mise en œuvre et le suivi du SAGE et assurer une animation locale sur le territoire	2
5.2	5.2a.1 Planifier les moyens nécessaires pour mettre aux normes les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement et assurer leur performance dans la durée (collectivités et industries) ** 5.2a.2 Améliorer les conditions de collecte des effluents urbains et industriels, et leur transport dans les réseaux 5.2b.1 Préserver et restaurer les haies et la ripisylve 5.2b.2 Mettre en place des dispositifs enherbés 5.2b.3 Inciter à la mise en œuvre des bonnes pratiques en dehors des zones vulnérables 5.2c.1 Mettre en place un plan de réduction de l'usage des pesticides s'appuyant sur les actions du plan national "Ecophyto 2018"(SDAGE 4A-2) sur des zones prioritaires 5.2c.2 Informer les particuliers, les collectivités et les professionnels sur l'usage des produits phytosanitaires 5.2c.3 Mettre en place des plans de gestion ou d'entretien des fossés de bords de route 5.2d.1 Étudier l'origine et l'impact des pollutions chroniques et ponctuelles et mieux connaître leur mode de transfert ** 4.3a.2 Contribuer à la mise en œuvre du programme d'action nitrate ** 4.3a.4 Identifier les sites industriels (anciens et actuels) [...] pouvant générer et stocker des pollutions [...] **		11
5.3	5.3a.1 Améliorer le dispositif de suivi existant ** 5.3a.2 Réaliser des diagnostics hydro-morphologiques sur les cours d'eau où la cause des perturbations est mal connue** 5.3b.1 Veiller à la non dégradation et à la restauration des milieux (dans l'objectif d'atteinte du bon état) lors de projets d'aménagement en réfléchissant aux solutions alternatives et aux mesures compensatoires 5.3b.2 Restaurer les habitats piscicoles aquatiques sur les sections dégradées 5.3b.3 Restaurer et entretenir la ripisylve 5.3b.4 Restaurer la morphologie du cours d'eau par des actions de reméandrage et de reconnexion des annexes 5.3c.1 Inventorier l'ensemble des plans d'eau existants notamment pour définir les secteurs à forte densité 5.3c.2 Inciter l'aménagement des plans d'eau les plus impactant voire supprimer les plans d'eau non régularisés en cas d'impact fort sur le milieu et de refus d'aménagement ** 5.3e.1 Accompagner l'application de l'article L.214-17 du code de l'environnement : réforme du classement des cours d'eau ** 5.3e.2 Accompagner l'aménagement des obstacles à la continuité écologique identifiés comme prioritaires dans le Grenelle ** 5.3e.3 Achever le diagnostic systématique des obstacles à la continuité écologique** 5.3e.4 Faire diminuer le taux d'étagement des cours d'eau en arasant ou effaçant les obstacles à la continuité écologique sur des secteurs infranchissables pour rétablir la continuité en utilisant la classification des ouvrages ** 6.3a.1 Diagnostiquer les causes de l'eutrophisation et les sources de pollution au sein des bassins d'alimentation des lacs 6.3a.2 Mise en place de zones tampons (pour le phosphore, les nitrates, et les sédiments) juste en amont du lac		14
Σ		1	27



Localisation des principales mesures pour les enjeux 4 & 5



Nappe alluviale

ENJEU 4

Nappe alluviale de l'Allier

- Assurer la distribution AEP (4.2.1)
- Identifier les sites à risques (4.3a.4, 4.3a.6, 4.3a.7)
- Identifier un captage stratégique (4.1b.1)
- Inciter une agriculture économe en intrants (4.3a.3)
- Limiter impacts anciennes et futures carrières (4.3a.5)
- Améliorer irrigation (1.3b.4)

Zone vulnérable (Directive nitrates)

- Faciliter un programme action nitrates (4.3a.2)



mesures ENJEU 8

- (8.1.1, 8.1.2, 8.1.3, 8.1.5, 8.2.1, 8.2.2, 8.2.3, 8.4.2)

voir la localisation des mesures de l'enjeu 8 dans la carte correspondante

Directive Cadre sur l'Eau

ENJEU 5

Périmètre du SAGE ...

- Restaurer une continuité écologique et morphologique (5.3b.2, 5.3b.3, 5.3b.4, 5.3c.2, 5.3e.4) >> d'abord sur masses d'eau à risques pour la morphologie
- Faire émerger des maîtres d'ouvrage (5.1.1) >> prioritairement en Limagne et Bourbonnais
- Réduire les intrants (5.2b.2, 5.2b.3, 5.2b.1) >> prioritairement en Limagne et Bourbonnais
- Assainissement et phytosanitaires

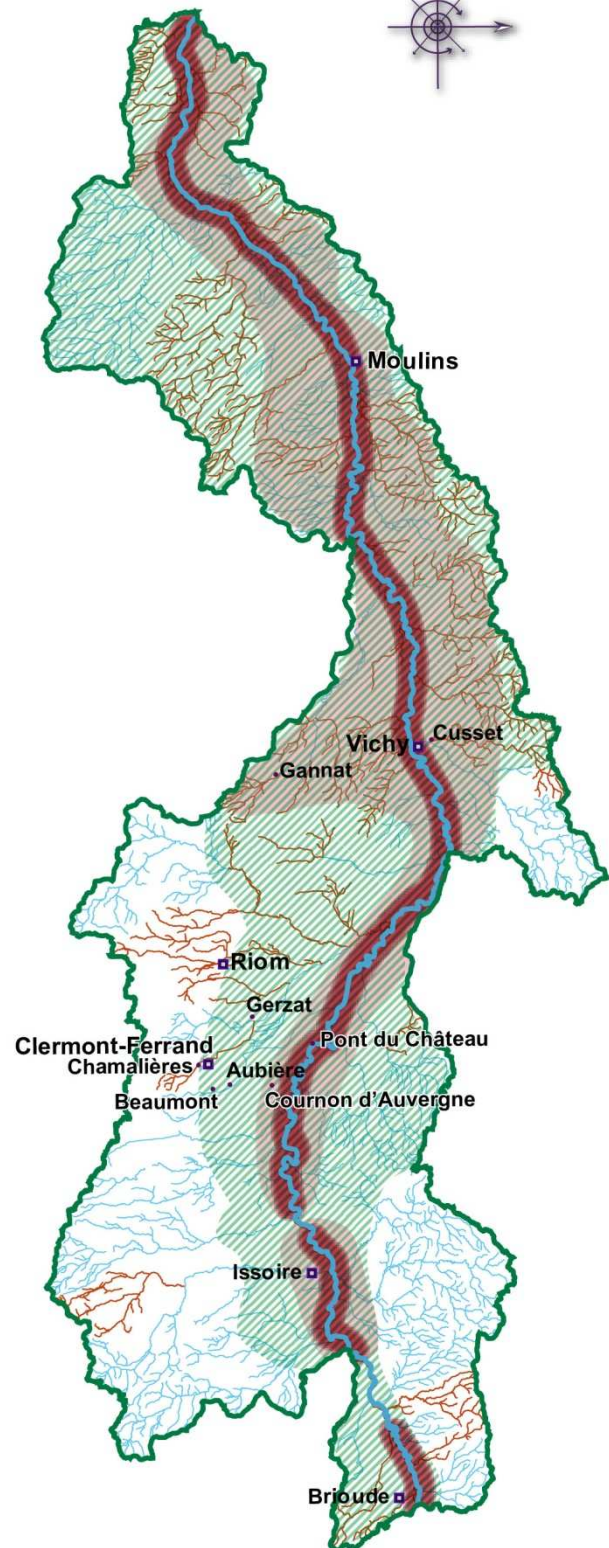
... et des secteurs prioritaires



Masses d'eau en risque pour le paramètre «morphologie»



Limagne - Bourbonnais



Enjeu 6 – Empêcher la dégradation, préserver, voire restaurer les têtes de bassin

⇒ 4 objectifs identifiés à partir des résultats du scénario tendanciel

- 6.1 Mettre en place une politique de gestion sur les têtes de bassin versant
- 6.2 Concilier les enjeux socio-économiques spécifiques à ces territoires avec l'enjeu de préservation des milieux
- 6.3 Préserver, restaurer le bon état des masses voir rechercher l'atteinte du très bon état (voir enjeu "DCE")
- 6.4 Protéger les zones humides

Niveau de priorité (diagnostic)	Moins essentiel
Plus-value (scénario tendanciel)	Forte

⇒ 55 mesures retenues pour répondre à ces objectifs réparties dans le socle et les 3 scénarios

Obj	Mesures du Socle	Mesures sup. du Scénario 1	Mesures supplémentaires du Scénario 2	Σ
6.1	6.1a.1 Définir, inventorier les têtes de bassin versant et leurs gestion [...] 6.1b.1 Assurer une cohérence des financements publics sur les têtes de BV[...] 6.1c.1 Mettre en œuvre une gestion concertée des têtes de BV[...]	6.1c.2 Favoriser l'émergence de gestionnaires/structures porteuses sur les zones non couvertes [...]		4
6.2	6.2g.1 Sensibiliser la population, les élus et les collectivités [...]** 7.2b.1 Sensibiliser les sylviculteurs [...] 7.2b.2 Instaurer une distance minimale entre des plantations arborées à but de production et les écosystèmes aquatiques[...] 5.3c.1 Inventorier l'ensemble des plans d'eau[...] 5.3c.2 Inciter l'aménagement des plans d'eau les plus impactants voire (les)supprimer [...]** 1.1.1 Mettre en place un schéma de gestion NAEP de la Chaîne des Puys[...] 1.1.2 Définir les volumes prélevables (équilibre besoins / ressource) [...] 1.3.1 Identifier les potentiels d'économies sur le bassin Allier Aval 1.3a.1 Améliorer les performances des réseaux AEP [...] 1.3b.1 Promouvoir une agriculture et des techniques économes en eau 1.3b.2 Accompagner l'émergence d'outils adaptés pour favoriser les économies d'eau 1.3d.1 Sensibiliser la population aux économies d'eau	1.1.4 Faire émerger un organisme unique pour gérer les autorisations de prélèvement à l'échelle du territoire du SAGE	6.2f.1 Sensibiliser aux bonnes pratiques en matière d'entretien des parcelles et de drainage 7.6a.1 Suivre l'évolution des pratiques de loisirs et de tourisme 7.6a.2 Encadrer la fréquentation et le développement de l'activité touristique[...] 7.6a.3 Élaboration d'un code de bonne conduite (entre usagers) [...] 7.6a.4 Canaliser la fréquentation motorisée[...] 7.6b.1 Veiller à une intégration des équipements touristiques et de loisir [...] 7.2b.3 Inciter la reconversion, lors des coupes, des peupleraies et des plantations de résineux à proximité des écosystèmes aquatiques [...] 7.2b.4 Prendre en compte l'enjeu milieu naturel dans les chartes forestières et les règlements de gestion des boisements 5.3c.3 Favoriser, informer et former les propriétaires [...] d'étangs 5.3c.4 Cibler les programmes de contrôle des plans d'eau [...] 5.3c.5 Analyse des impacts cumulés significatifs de la création des plans d'eau d'une taille <1000 m2 [...] 5.3c.6 Limiter la création de plans d'eau [...] 1.1.3 Mettre en place un réseau de points de référence (complémentaire aux points nodaux)[...] 1.3a.2 Développer les pratiques économes dans les collectivités 1.3c.1 Promouvoir les pratiques économes dans l'artisanat, l'industrie et le tourisme	28
6.3	6.3a.1 Diagnostiquer les causes de l'eutrophisation [...] des lacs 6.3a.2 Mise en place de zones tampons [...] juste en amont du lac 5.3e.1 Accompagner l'application de l'art. L.214-17 code de l'environnement [...]** 5.3e.2 Accompagner l'aménagement des obstacles [...] prioritaires dans le Grenelle** 5.3e.3 Achever le diagnostic systématique des obstacles [...]** 5.3e.4 Faire diminuer le taux d'étagement des cours [...] sur des secteurs infranchissables [...]** 5.3b.1 Veiller à la non dégradation et à la restauration des milieux [...] lors de projets d'aménagement [...] 5.3b.2 Restaurer les habitats piscicoles [...] sur les sections dégradées 5.3b.3 Restaurer et entretenir la ripisylve 5.3b.4 Restaurer la morphologie du cours d'eau [...]		5.2a.3 Limiter les apports en sortie de stations d'épuration [...] 5.2b.4 Inciter l'installation d'abreuvoirs [...] 5.2b.5 Améliorer le stockage, la gestion des effluents [...] d'élevage 5.2b.6 Améliorer la gestion des effluents[...] des producteurs fromagers [...] 5.3e.5 Limiter la création de nouveaux obstacles à la continuité écologique lorsque le taux d'étagement [...] sont déjà importants [...] 5.3e.6 Sensibiliser les propriétaires d'ouvrages sur les modalités de gestion [...] 5.3b.6 Communiquer sur le fonctionnement des cours d'eau et les bonnes pratiques d'entretien des berges et de la ripisylve	17
6.4	7.5a.1 Elaborer et mettre en œuvre les plans de préservation et de gestion sur les ZHIEP et les ZSGE 7.5a.2 Protéger les zones humides à travers les documents d'urbanisme**		7.5a.3 Empêcher les opérations d'assèchement, de remblais, de mise en eau et d'imperméabilisation sur les ZHIEP et ZSGE [...] 7.5a.5 Mettre en place une analyse de l'incidence des projets (même en-dessous des seuils de déclaration) (sur les ZHIEP et les ZSGE)	4
Σ	27	2	24	53

Enjeu 7 – Maintenir les biotopes et la biodiversité

⇒ 6 objectifs identifiés à partir des résultats du scénario tendanciel

- 7.1 Préserver la biodiversité "remarquable" et "ordinaire" des écosystèmes aquatiques
- 7.2 Encadrer les usages pouvant dégrader la biodiversité des écosystèmes aquatiques
- 7.3 Agir contre les espèces envahissantes et nuisibles (aquatiques et végétales) en privilégiant la prévention
- 7.4 Restaurer et préserver les corridors écologiques
- 7.5 Assurer la gestion et la protection des zones humides
- 7.6 Favoriser un développement touristique respectueux des écosystèmes aquatiques

Niveau de priorité (diagnostic)	Essentiel
Plus-value (scénario tendanciel)	Forte

⇒ 44 mesures retenues pour répondre à ces objectifs réparties dans le socle et les 3 scénarios

Obj	Mesures du Socle	Mesures sup. du Scénario 1	Mesures supplémentaires du Scénario 2	Σ
7.1		7.1a.1 Coordonner les différents outils ou programmes qui visent à préserver ou restaurer le patrimoine naturel, voire en promouvoir (de nouveaux)[...]	7.1b.2 Informer, sensibiliser les propriétaires et les usagers sur les ressources patrimoniales, sur la réglementation liée à l'eau et sur la biodiversité	2
7.2	7.2a.1 Favoriser la gestion patrimoniale des milieux et la préservation des souches sauvages des espèces vivantes [...] concernant la gestion équilibrée de la ressource piscicole [...] et (les) [...] le cas échéant 7.2b.1 Sensibiliser les sylviculteurs aux bonnes pratiques d'exploitation [...] 7.2b.2 Instaurer une distance minimale entre des plantations arborées à but de production [...] et les écosystèmes aquatiques [...] 7.2c.1 S'assurer que les remises en état prévues pour les sites encore exploités ou les nouveaux respectent la préservation du milieu naturel [...]** 5.2b.1 Préserver et restaurer les haies et la ripisylve 5.2b.2 Mettre en place des dispositifs enherbés (fossés enherbés, bandes enherbées)		7.2b.3 Inciter la reconversion, lors des coupes, des peupleraies et des plantations de résineux à proximité des écosystèmes aquatiques (milieux aquatiques et zones humides) 7.2b.4 Prendre en compte l'enjeu milieu naturel dans les chartes forestières et les règlements de gestion des boisements 7.2b.5 Préserver et gérer les forêts alluviales notamment dans le Val d'Allier 7.2c.2 Réhabiliter les anciennes gravières, maintenues en eau, dans un souci de préservation du milieu naturel et de la ressource en eau [...]	10
7.3	7.3a.1 Mettre en place une animation pour assurer la surveillance de la prolifération des espèces envahissantes [...] 7.3a.2 Contrôler la prolifération et limiter la progression des espèces envahissantes [...]			2
7.4	5.3e.1 Accompagner l'application de l'article L.214-17 du code de l'environnement : réforme du classement des cours d'eau ** 5.3e.2 Accompagner l'aménagement des obstacles à la continuité écologique identifiés comme prioritaires dans le Grenelle** 5.3e.3 Achever le diagnostic systématique des obstacles à la continuité écologique** 5.3e.4 Faire diminuer le taux d'étagement des cours d'eau en arasant ou effaçant les obstacles à la continuité écologique sur des secteurs infranchissables pour rétablir la continuité en utilisant la classification des ouvrages**		7.4b.1 Favoriser la prise en compte dans les documents d'urbanisme les corridors biologiques existants [...] afin de les préserver et les maintenir 7.4b.2 Avoir des exigences environnementales fortes pour tout nouveau projet d'aménagement et d'activité économique [...] 5.3e.5 Limiter la création de nouveaux obstacles à la continuité écologique lorsque le taux d'étagement ou d'autres indicateurs de densité d'ouvrages sont déjà importants (nombre, hauteur de chute) 5.3e.6 Sensibiliser les propriétaires d'ouvrages sur les modalités de gestion des obstacles à la continuité écologique	8
7.5	7.5a.1 Elaborer et mettre en œuvre les plans de préservation et de gestion sur les ZHIEP et les ZSGE 7.5a.2 Protéger les zones humides à travers les documents d'urbanisme** 7.5b.1 Restaurer et recréer les zones humides dégradées (intérêt pour la gestion qualitative et quantitative de la ressource, intérêt patrimonial,...) (SDAGE 8B) 7.5b.2 Veiller à la compensation des pertes de zones humides lors des projets		7.5a.3 Garantir la protection des zones humides prioritaires (dont les ZHIEP et ZSGE) en empêchant toutes les opérations susceptibles de les altérer. 7.5a.5 Imposer et mettre en place une analyse de l'incidence des projets (même en-dessous des seuils de déclaration) (sur les ZHIEP et les ZSGE) 7.5c.1 Sensibiliser les acteurs sur l'importance des zones humides et les modes de gestion adaptés aux différents types de zones humides	7
7.6			7.6a.1 Suivre l'évolution des pratiques de loisirs et de tourisme [...] 7.6a.2 Encadrer la fréquentation et le développement de l'activité touristique reposant sur la hiérarchisation des activités par rapport à leur impact sur le milieu 7.6a.3 Élaboration d'un code de bonne conduite (entre usagers) et développer une pratique des loisirs basée sur une fréquentation respectueuse de la rivière et de ses qualités originales 7.6a.4 Canaliser la fréquentation motorisée voire l'interdire sur les secteurs sensibles (accompagner les maires pour la prise d'arrêtés municipaux) 7.6b.1 Veiller à une intégration des équipements touristiques et de loisir sur le territoire[...] à aménager les sites [...] en canalisant la fréquentation	5
Σ	16	1	17	34



Têtes de bassin versant

ENJEU 6

Têtes de bassin

- Mettre en place une politique de gestion concertée des têtes de bassin versant (6.1)
- Encadrer la fréquentation touristique (7.6)
- Restaurer / préserver la fonctionnalité des milieux ripisylve, morphologie, impacts des plans d'eau (5.3c.6 ; 5.3b.3 ; 5.3b.4) et des ouvrages
- Lutter contre l'eutrophisation des plans d'eau et lacs de montagne (6.3a.1 ; 6.3a.2)



Nappe de la Chaîne des Puys

- Economiser l'eau en mettant en place un schéma de gestion NAEP Chaîne des Puys (1.1.1)



Lacs de montagne en risque de non atteinte des objectifs DCE

- Lutter contre l'eutrophisation des plans d'eau et lacs de montagne (6.3a.1 ; 6.3a.2)

Biodiversité

ENJEU 7



Le périmètre du SAGE ...

- Coordonner les outils de gestion, voire promouvoir de nouveaux outils (7.a.1)
- Réaliser un plan de communication / sensibiliser les propriétaires et usagers (7.1b.2)
- Mettre en place des plans de gestion, restaurer les zones humides, sensibiliser les acteurs (7.5) ZHIEP/ZSGE
- Mettre en oeuvre des plans de gestion sur les ZHIEP/ZSGE (7.5a.1, 7.5a.3, 7.5a.5) *(en cours de définition)*

... et des secteurs prioritaires :



Val d'allier

- Concilier l'action sylvicole et la protection des milieux (7.2b.1, 7.2b.2, 7.2b.1, 7.2b.3, 7.2b.4, 7.2b.5)
- Réaliser une charte forestière (7.2b.4)
- Instaurer une distance minimum (7.2b.3)
- Réhabiliter des anciennes gravières (7.2c.2)



Secteurs Limagne/Bourbonnais

- Préserver/restaurer bois, ripisylves (5.2b.1)
- Mettre en place des dispositifs enherbés (5.2b.2)

Cours d'eau classés en liste 1 et 2

(en cours de définition)

- Restaurer la continuité écologique et sédimentaire (5.3c.1, 5.3e.2, 5.3e.3, 5.3e.4, 5.3e.5, 5.3e.6)





Pour plus d'informations

Corinne Forst – ACTeon - c.forst@acteon-environment.eu



Ou

Julie Weiss – Asconit - julie.weiss@asconit.com

